

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **CARD2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	

CARD2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en cardiologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en cardiologie, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein comprenant une formation de base de trois ans en médecine interne et une formation supérieure de trois ans en cardiologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

CARD2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de la troisième année de formation, chaque candidat sera évalué par un questionnaire écrit à choix multiple destiné à tester ses connaissances générales en cardiologie.

Au terme de la troisième année de formation, chaque candidat devra défendre un **mémoire** original (20-25 pages) sur un sujet cardiologique. Conformément à l'A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979, chaque candidat est également tenu de présenter une communication à une réunion scientifique ou de publier un article sur un sujet clinique ou scientifique de cardiologie. Conformément à la jurisprudence de la Commission d'agrément, ne seront pris en compte que les communications dont l'abstract est publié in extenso dans une revue référencée dans PubMed et les articles en premier auteur dans une revue avec comité de lecture référencée dans PubMed.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en cardiologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Entité	SSS/MEDE/MSCM
Entité de la structure	Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)
Dénomination	Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Sigle	MSCM
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.05 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Responsable académique du programme: [Christophe Beauloye](#)

Jury

- Président du jury: [Christophe Beauloye](#)
- Secrétaire du jury: [Frédéric Maes](#)

Personne(s) de contact

- Personne de contact: [Carine Relvas](#)
- Vice-président du jury de sélection: [Antoine Guedes](#)